

## IFRS 3 et IFRS 10 : traiter les regroupements d'entreprises et variations ultérieures d'intérêts

Intégrer les dispositions des normes IFRS 3 et 10 aux états financiers consolidés suite à un regroupement d'entreprises

Code  
**1157**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**2 065 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

### PUBLIC

Consolideurs - Responsables comptables - Experts-comptables - Commissaires aux comptes - Chefs de missions en cabinet d'expertise comptable - Toute personne souhaitant acquérir la technique de traitement des opérations de variations de périmètre en normes IFRS

### PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes notions en consolidation ou avoir le niveau de la formation :

🔗 [Principes de consolidation expliqués aux non-consolideurs \(1107\)](#)

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Nombreux cas pratiques illustrant la mise en œuvre des normes étudiées

Analyse des notes annexes aux comptes annuels de groupes cotés en cas de variations d'intérêts

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de

## Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre la méthode de l'acquisition de la norme IFRS 3
- Traiter les variations ultérieures des intérêts minoritaires et la perte de contrôle selon la norme IFRS 10
- Identifier les informations à communiquer dans les notes annexes pour IFRS 3 IFRS 10

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

### Mettre en œuvre la méthode de l'acquisition de la norme IFRS 3

Identifier les opérations concernées : champ d'application de la norme IFRS 3

- Acquisition d'activité versus acquisition d'actif ou de groupe d'actifs
- Démarche pratique pour identifier une activité
- Quiz pour illustrer différentes démarches d'identification d'une activité

Préciser les principes généraux du traitement d'un regroupement d'entreprises

- Identification de l'acquéreur et date d'acquisition
- Évaluation du coût d'acquisition à retenir : frais d'acquisition, complément de prix conditionnel
- Identification et évaluation des actifs acquis et des passifs assumés
- Détermination du goodwill : goodwill partiel - goodwill complet
- Ajustements ultérieurs du coût d'acquisition et/ou des actifs acquis et passifs assumés
- Traitement des prises de contrôles par étapes

la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Cas pratiques : constater et suivre un complément de prix conditionnel, déterminer un goodwill partiel et complet en cas de prise de contrôle, déterminer les ajustements à constater à la suite des modifications post acquisition, déterminer le goodwill en cas de prise de contrôle par étapes

## Traiter les variations ultérieures des intérêts minoritaires et la perte de contrôle selon la norme IFRS 10

### Prendre en compte l'acquisition complémentaire d'intérêts dans une entité contrôlée

- Détermination et constatation de l'impact sur les comptes consolidés en cas de goodwill partiel et en cas de goodwill complet
- Cas pratique : déterminer les incidences de l'acquisition d'intérêts d'une entreprise contrôlée sur le bilan et le tableau de variation des capitaux propres

### Traiter la cession d'intérêts aux minoritaires dans une entité contrôlée sans perte de contrôle

- Détermination et caractéristiques du résultat de cession consolidé
- Modalité de traitement et présentation dans les comptes consolidés
- Cas pratique : déterminer les incidences de la cession d'intérêts aux minoritaires sans perte de contrôle sur le bilan et le tableau de variation des capitaux propres

### Traiter la perte de contrôle

- Détermination du résultat de cession consolidé et modalités de traitement
- Cas des pertes de contrôle avec une quote-part conservée
- Cas pratique : déterminer le résultat de cession en cas de perte de contrôle, les incidences sur le bilan et le tableau de variation des capitaux propres

### Identifier les similitudes et les divergences essentielles pour les entités mises en équivalence

- Prise et perte d'influence notable ou de contrôle conjoint : liens avec IFRS 3
- Variations d'intérêts sans changement de méthode de consolidation : liens avec IFRS 10
- Atelier sur les entités mises en équivalence

## Identifier les informations à communiquer dans les notes annexes pour IFRS 3 et IFRS 10

### Préciser les informations à fournir lors d'une prise de contrôle (IFRS 3)

- Informations pour toute acquisition significative
- Informations en cas d'acquisition post clôture
- Autres informations à fournir

### Indiquer les informations en cas variation d'intérêts pendant le contrôle (IFRS 10)

- Informations en cas de variation de %



- Informations en cas de perte de contrôle
- Atelier pour identifier les informations portées dans les notes annexes de quelques groupes cotés

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

### A noter

... \_\_\_\_\_

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 8-9 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 8-9 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

